



Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2021

Tendances agrégées et opportunités pour
accroître le financement de l'adaptation et la
mobilisation de fonds privés

Rapport du Secrétaire général de l'OCDE

Le financement climatique et l'objectif des 100 milliards de dollars

Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2021

TENDANCES AGRÉGÉES ET OPPORTUNITÉS
POUR ACCROÎTRE LE FINANCEMENT
DE L'ADAPTATION ET LA MOBILISATION DE FONDS
PRIVÉS

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2023), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2021 : Tendances agrégées et opportunités pour accroître le financement de l'adaptation et la mobilisation de fonds privés*, Le financement climatique et l'objectif des 100 milliards de dollars, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/40558351-fr>.

ISBN 978-92-64-92846-6 (pdf)
ISBN 978-92-64-52542-9 (HTML)
ISBN 978-92-64-56963-8 (epub)

Le financement climatique et l'objectif des 100 milliards de dollars
ISSN 2958-9878 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Susan Rogers/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© OCDE 2023

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Avant-propos

À la demande des pays développés, l'OCDE a, depuis 2015, évalué les progrès dans la réalisation de l'objectif pour les pays développés de fournir et mobiliser 100 milliards de dollars de financement climatique par an d'ici 2020 pour l'action climatique dans les pays en développement.

En tant que notre sixième évaluation, les chiffres pour 2021 présentés dans ce rapport s'élèvent à 89,6 milliards USD, ce qui représente une augmentation substantielle des niveaux de financement climatique fournis et mobilisés par rapport à 2020. Il s'agit d'une tendance positive, représentant une augmentation de près de 8 % par rapport à 2020, ce qui est nettement plus élevé que la croissance annuelle moyenne de 2,1 % observée entre 2018 et 2020. Mais l'objectif n'est pas encore atteint.

Un an après l'année cible initiale de 2020, il manque aux pays développés un peu plus de 10 milliards USD pour atteindre l'objectif de mobiliser 100 milliards USD par an. En 2021, en amont de la COP26 à Glasgow, de nombreux bailleurs de fonds pour le climat ont pris des engagements plus importants. L'OCDE a analysé ces engagements et, sur cette base, a produit des scénarios prospectifs pour 2021-25 qui indiquaient que l'objectif serait probablement atteint à partir de 2023 (OCDE, 2021^[1]). Le total de 89,6 milliards USD pour 2021 est légèrement au-dessus de la limite supérieure de ces scénarios pour cette même année (estimée à 88 milliards USD). Sur la base de données préliminaires et non encore vérifiées, l'objectif est susceptible d'avoir déjà été atteint en 2022.

D'ici 2025, il est estimé que les pays en développement auront des besoins d'investissements liés à l'action climatique d'environ 1 000 milliards USD, et que ce chiffre passera à environ 2 400 milliards USD par an entre 2026 et 2030. Pour combler ce déficit d'investissement et de financement, ils devront exploiter un éventail de sources de financements publics, privés, nationaux et internationaux. Bien que le financement public ne puisse répondre qu'en partie à ces besoins considérables, une implication accrue des bailleurs de fonds internationaux est essentielle.

L'analyse de l'OCDE sur le financement du climat fourni et mobilisé par les pays développés met en évidence deux composantes qui demeurent notoirement faibles. Premièrement, le financement de l'adaptation, essentiel pour renforcer la résistance au climat, reste faible en termes absolus et relatifs, bien qu'il s'agisse d'une préoccupation majeure et d'un domaine prioritaire pour de nombreux pays en développement. Deuxièmement, le financement climatique public international n'est pas suffisamment efficace pour exploiter les capitaux privés et les financements commerciaux et pour les mobiliser en faveur de l'action climatique dans les pays en développement. Il existe un besoin urgent d'accroître les deux.

Les fournisseurs de financement climatique public international ont eux-mêmes reconnu ces deux problématiques comme des priorités. Les pays développés y ont fait explicitement référence dans leur plan de financement du climat de 2021 et leur rapport de progrès de 2022. Avant le sommet pour un nouveau pacte mondial de financement en juin 2023, plusieurs dirigeants ont souligné l'importance d'augmenter les flux de capitaux privés pour atteindre les objectifs de développement et de lutte contre le changement climatique. Le Pacte de Glasgow sur le climat de 2021 exhorte les pays développés à au moins doubler le financement de l'adaptation pour les pays en développement d'ici à 2025 par rapport aux niveaux de 2019. La déclaration sur le climat du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE de 2021 comprend également un engagement des membres du CAD à renforcer leur soutien à l'adaptation et à la résilience au changement climatique dans les pays en développement.

En plus de contribuer à améliorer la transparence en fournissant des tendances agrégées actualisées, nous mettons cette année en avant des actions et recommandations pour les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux de financement climatique, sur la base de deux rapports de l'OCDE complémentaires sur l'augmentation de la mobilisation du financement privé pour le climat et du financement de l'adaptation.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a 'C'.

Mathias Cormann,
OCDE, Secrétaire Général

Table des matières

Avant-propos	3
Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé	7
Cadre comptable et périmètre d'analyse	7
Progrès vers l'objectif et contribution de chaque composante	8
Thèmes climatiques et secteurs	9
Instruments de financement public et mobilisation privée	10
Groupes de pays bénéficiaires	11
Opportunités pour accroître le financement de l'adaptation et la mobilisation de fonds privés	13
Recommandations clés pour accroître la mobilisation du financement privé pour l'action climatique	14
Recommandations clés pour accroître le financement de l'adaptation	16
Annexe A. Pays développés et pays en développement	18
Annexe B. Parts des financements multilatéraux attribuables aux pays développés	20
Références	22
Liens	23

GRAPHIQUES

Graphique 1. Financement climatique fourni et mobilisé en 2013-2021 (milliards USD)	9
Graphique 2. Thème climatique du financement climatique fourni et mobilisé en 2016-2021 (milliards USD)	10
Graphique 3. Répartition du financement climatique public par instrument en 2016-2021 (milliards USD)	11
Graphique 4. Financement climatique fourni et mobilisé par groupes de revenus des pays en développement en 2016-2021 (%)	12

TABLEAUX

Tableau 1. Aperçu des délais dans la disponibilité des données officielles sur le financement climatique	8
Tableau A.1. Pays en développement : Parties non visées à l'Annexe I de la CNUCC figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD du CAD en 2018	18

Tableau A.2. Pays en développement : Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC au-delà de la liste des bénéficiaires de l'APD du CAD en 2018	19
Tableau A.3. Pays en développement : pays sur la liste des bénéficiaires de l'APD du CAD en 2018 au-delà des parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC	19
Tableau A.4. Pays développés	19
Tableau B.1. Parts calculées du financement multilatéral de la lutte contre le changement climatique attribuables aux pays développés	20

Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé

Cadre comptable et périmètre d'analyse

Les analyses et les évaluations de l'OCDE sur les progrès réalisés pour atteindre l'objectif de 100 milliards USD sont basées sur les meilleures données disponibles et sur un cadre comptable solide. Ce cadre est conforme aux résultats de la COP24 en ce qui concerne les sources de financement et les instruments financiers pour la communication d'informations sur le soutien financier fourni et le soutien financier mobilisé par le biais d'interventions publiques. Les chiffres de l'OCDE reflètent quatre composantes distinctes du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés :

- Les financements climatiques publics bilatéraux fournis par les institutions des pays développés, notamment les agences d'aide bilatérale et les banques de développement,
- Les financements climatiques publics multilatéraux fournis par les banques multilatérales de développement et les fonds multilatéraux pour le climat, attribué aux pays développés,
- Les crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien public fournis par les agences officielles de crédit à l'exportation des pays développés, et
- Les financements privés mobilisés par les financements climatiques publics bilatéraux et multilatéraux, attribués aux pays développés.

Ces quatre composantes sont comptabilisées à partir de trois sources de données officielles sur les activités déclarées par les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux de financement climatique. Le Tableau 1 résume les différents délais de disponibilité des données pertinentes, qui tiennent compte du temps nécessaire chaque année pour produire des chiffres vérifiés concernant les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 100 milliards USD. La production de chiffres agrégés dans un délai plus court exige que les fournisseurs internationaux déclarent leurs données en amont des dispositions officielles. Cela s'applique en particulier aux fournisseurs bilatéraux, étant donné qu'en vertu des exigences de déclaration du cadre de transparence renforcé (ETF) de la CCNUCC, il y aura un décalage de 3 à 4 ans entre le moment où les informations sont mises à disposition et l'année concernée par la déclaration.

Tableau 1. Aperçu des délais dans la disponibilité des données officielles sur le financement climatique

Composante	Source	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Public bilatéral	CCNUCC	T1 2022	T1 2022	T1 2025	T1 2025	T1 2027	T1 2027	T1 2029
Public multilatéral	OCDE CAD	T1 2021		T1 2023	T1 2024	T1 2025	T1 2026	T1 2027
Crédits à l'export	OCDE GCE							
Privé mobilisé	OCDE CAD							

Note: CAD: Comité d'Aide au Développement; GCE Groupe sur les Crédits à l'Exportation. Les délais indiqués sont liés aux pratiques habituelles en matière de déclaration et de processus de vérification des données. L'expérience montre que certains pays et institutions déclarent plus tôt, tandis que d'autres font face à des retards. À partir de 2024, les rapports à la CCNUCC doivent être basés sur le Cadre de Transparence Renforcé (CTR) de l'Accord de Paris ; si la mise en œuvre du CTR doit permettre de communiquer davantage de données sur le financement climatique à la CCNUCC (par exemple sur les financements privés mobilisés), elle augmente également les délais, car les parties concernées doivent rapporter tous les deux ans en fin d'année, au lieu du début de l'année en question dans le cadre des dispositions antérieures au CTR.

Des informations détaillées sur les méthodes utilisées pour comptabiliser le financement climatique fourni et mobilisé pour atteindre l'objectif de 100 milliards USD sont présentées à l'Annexe A du rapport précédent de l'OCDE (OCDE, 2022^[2]). Deux annexes au présent rapport fournissent une sélection d'éléments méthodologiques importants liés au périmètre géographique de l'objectif de 100 milliards USD :

- L'Annexe A fournit une liste complète des pays considérés respectivement comme développés (fournisseurs) et en développement (bénéficiaires).
- L'Annexe B présente les pourcentages calculés par l'OCDE afin de ne prendre en compte que la part des financements attribuables aux pays développés qui sont fournis et mobilisés par les institutions multilatérales.

Le champ d'application de l'objectif de 100 milliards USD signifie qu'il n'englobe pas l'ensemble du financement pour l'action climatique dans les pays en développement. En raison de la portée géographique de l'objectif, les chiffres n'incluent pas le financement public national des pays en développement, le financement public bilatéral entre pays en développement dans le cadre de la coopération dite « Sud-Sud », ni le financement fourni et mobilisé par les institutions multilatérales attribuable aux pays en développement eux-mêmes. En outre, les chiffres présentés n'incluent ni le financement privé catalysé par des interventions de politique publique, pour lesquels il n'est pas possible d'effectuer des mesures précises, ni le financement privé investi en l'absence d'interventions publiques.

Progrès vers l'objectif et contribution de chaque composante

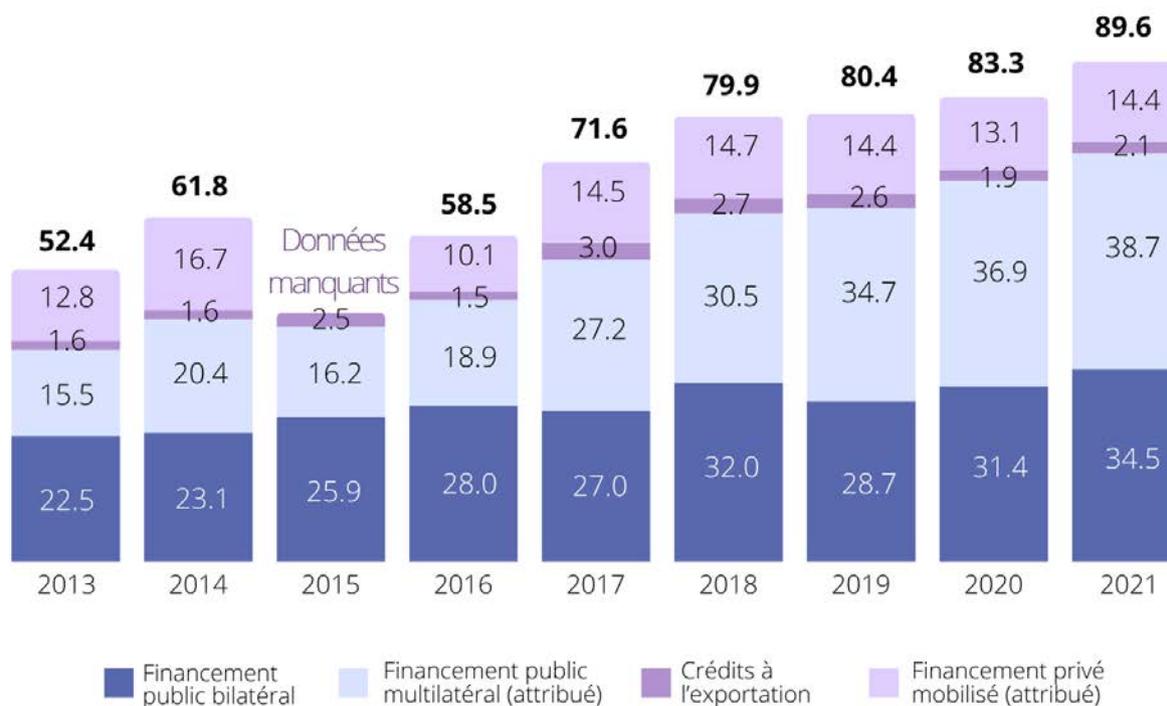
En 2021, le total des financements climatiques fournis et mobilisés par les pays développés en faveur des pays en développement s'est élevé à 89,6 milliards USD, une augmentation significative de 7,6% par rapport à l'année précédente (Graphique 1). Cette augmentation est supérieure à l'augmentation annuelle moyenne de 2,1% observée entre 2018 et 2020. Cependant, ce résultat reste inférieur de 10,4 milliards USD à l'objectif annuel de 100 milliards USD, qui devait être atteint en 2020.

L'examen des tendances pour les différentes composantes au cours de la période disponible indique que:

- Les financements climatiques publics de la lutte contre le changement climatique (bilatéral et multilatéral) continue de représenter la grande majorité du total. Il a presque doublé entre 2013 et 2021 (passant de 38 milliards USD à 73,1 milliards USD) et a augmenté régulièrement d'année en année depuis 2015. Au sein du financement public pour le climat, c'est le financement public multilatéral pour le climat attribuable aux pays développés qui a le plus augmenté depuis 2013, dépassant le financement public bilatéral pour le climat à partir de 2019.

- Les crédits à l'exportation liés au climat ont augmenté de 28 % sur la période 2013-21, mais leur volume d'une année sur l'autre reste volatil et leur part dans le total continue d'être faible.
- Le financement privé mobilisé pour le climat, pour lequel des données comparables ne sont disponibles qu'à partir de 2016, s'est élevé à 14,4 milliards USD en 2021, retrouvant ainsi son niveau de 2019 après une baisse en 2020. Cette composante affiche toutefois une tendance générale à la stagnation depuis 2017, malgré la croissance significative du financement public pour le climat mise en évidence ci-dessus. La deuxième partie de ce rapport résume une sélection d'opportunités clés pour les fournisseurs internationaux de financement climatique afin d'améliorer leur efficacité dans la mobilisation des financements privés.

Graphique 1. Financement climatique fourni et mobilisé en 2013-2021 (milliards USD)



Note : La somme des composantes peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis. L'absence de données en 2015 pour les financements privés mobilisés résulte de la mise en œuvre de méthodes de mesure améliorées. Ces méthodologies améliorées mesurent l'effet de mobilisation des interventions publiques, en tenant compte des mécanismes spécifiques utilisés pour attirer les investissements du secteur privé, tels que les garanties, les véhicules d'investissement collectif, les prêts syndiqués ou le financement de projets. Cette approche granulaire et spécifique à un instrument n'est pas entièrement compatible avec les estimations développées pour 2013-14. Par conséquent, les totaux en 2016-20 et en 2013-14 ne sont pas directement comparables.

Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD de l'OCDE et du Groupe des crédits à l'exportation, et de données complémentaires fournies à l'OCDE.

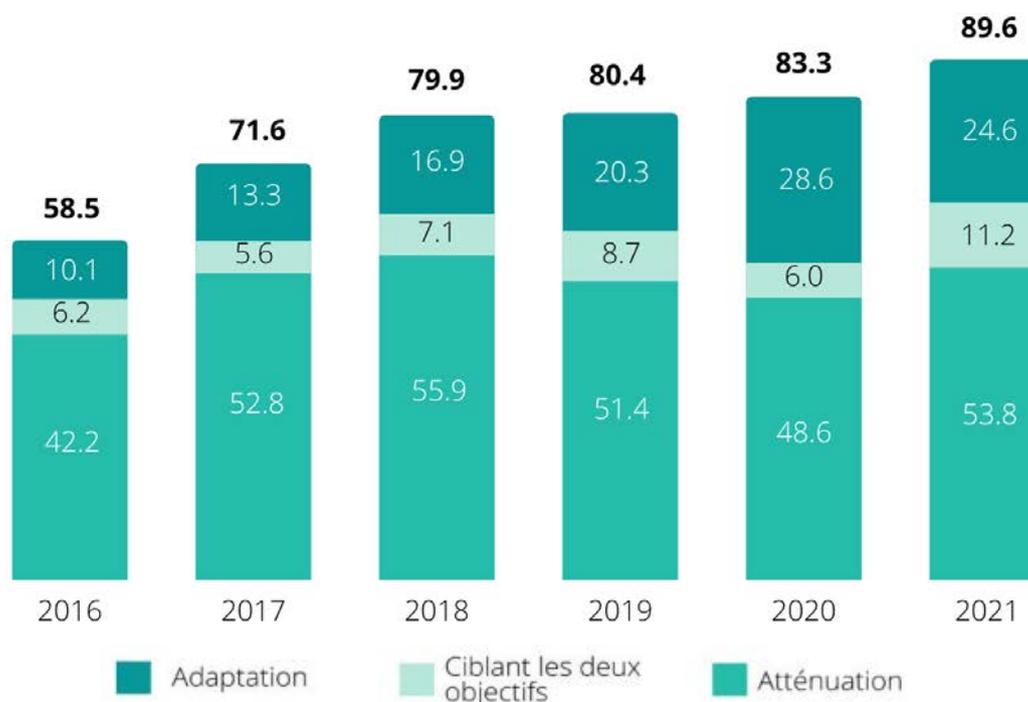
Thèmes climatiques et secteurs

Le financement climatique fourni et mobilisé pour chacune des trois catégories d'atténuation, d'adaptation et d'activités transversales a augmenté en termes absolus sur la période 2016-21 (Graphique 2). En 2021, cependant, le financement de l'adaptation a diminué de 4 milliards USD (-14 %) par rapport à 2020, tandis que le financement de l'atténuation et le financement pour les activités transversales ont augmenté respectivement de 5,1 milliards USD (+11 %) et de 5,2 milliards USD (+86 %). Par conséquent, en 2021, l'atténuation continue de représenter la majorité (60 %) du financement climatique fourni et mobilisé,

l'adaptation 27 % et les activités transversales 13 %. Les faibles niveaux de financement de l'adaptation, tant en termes absolus que relatifs, représentent un écueil identifié à la fois par les pays en développement et les pays développés. Dans ce contexte, la deuxième partie du rapport présente une sélection d'opportunités pour augmenter le financement de l'adaptation et de la résilience.

Entre 2016 et 2021, près des deux tiers du total du financement climatique fourni et mobilisé a ciblé quatre secteurs clés : l'énergie (31 %), le transport et le stockage (14 %), l'agriculture, la sylviculture et la pêche (9 %), et l'approvisionnement en eau et l'assainissement (8 %). Au cours de la période de six ans, la répartition sectorielle est restée globalement stable, à l'exception de la part du financement climatique ciblant le secteur de l'énergie, qui a progressivement diminué, passant de 38 % en 2016 à 26 % en 2021. Comme le souligne la deuxième partie du rapport, les bailleurs de fonds internationaux pour le climat pourraient mieux refléter l'évolution de la dynamique commerciale dans les secteurs clés en ajustant leurs interventions à la fois pour mobiliser davantage de financements privés lorsque de telles opportunités existent, et pour libérer davantage de ressources financières publiques, notamment concessionnelles, afin de fournir un soutien dans d'autres secteurs et zones géographiques.

Graphique 2. Thème climatique du financement climatique fourni et mobilisé en 2016-2021 (milliards USD)



Note : La somme des composantes peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis.

Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD de l'OCDE et du Groupe des crédits à l'exportation, et de données complémentaires fournies à l'OCDE.

Instruments de financement public et mobilisation privée

Le financement climatique public des pays développés, fourni bilatéralement et par le biais de canaux multilatéraux, a atteint 73,1 milliards USD. Comme les années précédentes, les prêts représentent plus des deux tiers de ce total (49,6 milliards USD), les dons moins de 30 % (20,1 milliards USD), tandis que les prises de participation restent marginales. Entre 2016 et 2021, le niveau annuel des dons a augmenté

de 7,9 milliards USD (soit une croissance de 64 %) et le volume des prêts publics de 16,3 milliards USD (49 %) (Graphique 3).

Graphique 3. Répartition du financement climatique public par instrument en 2016-2021 (milliards USD)



Note : La somme des composantes peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis.

Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD de l'OCDE et du Groupe des crédits à l'exportation, et de données complémentaires fournies à l'OCDE.

Les fournisseurs de financement public international déploient différents types de mécanismes à effet de levier et de financement mixte pour mobiliser des financements privés en faveur de l'action climatique dans les pays en développement, notamment en améliorant les profils de risque et de rendement des projets. Sur la période 2016-21, les investissements directs dans les entreprises et les entités de financement de projets, qui sont généralement mis en œuvre dans le cadre de grands projets d'infrastructure, ont mobilisé la plus grande part (41 %) des financements privés. Les garanties sont arrivées en deuxième position (19 %) et les prêts syndiqués en troisième position (16 %). Toutefois, la part relative des différents mécanismes dans le total des financements privés mobilisés par les pays développés a fluctué d'une année sur l'autre. Comme l'illustre la deuxième partie de ce rapport, il existe une série d'opportunités pour les fournisseurs internationaux de financement climatique d'augmenter et de mieux individualiser l'utilisation des différents mécanismes à effet de levier et de financement mixte afin de mobiliser le financement privé de manière plus efficace et à plus grande échelle.

Groupes de pays bénéficiaires

Sur la période 2016-21, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) ont été les principaux bénéficiaires, représentant 43 % du total du financement climatique fourni et mobilisé. Les pays

à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) représentaient 27 %, les pays à faible revenu (PFR) 9 % et les pays en développement à revenu élevé (PRE) 3 % (Graphique 4). Pas moins de 18 % des fonds climatiques fournis et mobilisés par les pays développés n'ont pas été alloués à un pays en particulier, ce qui inclut principalement des activités de portée régionale ou multi-pays.

Graphique 4. Financement climatique fourni et mobilisé par groupes de revenus des pays en développement en 2016-2021 (%)



Note : Comme indiqué à l'annexe A, les pays en développement sont définis comme des pays figurant sur la liste des pays hors annexe I de la CCNUCC et/ou sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Ce graphique ne reflète pas les différences entre les pays en développement en termes de taille, de population et d'autres conditions socio-économiques.

Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD de l'OCDE et du Groupe des crédits à l'exportation, et de données complémentaires fournies à l'OCDE.

Si l'on considère les pays dotés d'un statut spécial auprès des Nations unies, les pays les moins avancés (PMA) ont bénéficié de 15 milliards USD de financement climatique par an en moyenne au cours de la période 2016-21 (17% du total du financement climatique fourni et mobilisé), et les petits pays insulaires en développement (PEID) de 3 milliards USD (3 %). En raison des chevauchements entre ces catégories et les groupes de revenus des pays, ces volumes ne peuvent pas être additionnés.

Dans l'ensemble, la part du financement climatique ciblant les PRITI et les PRITS est restée stable au cours de la période, tandis que la part ciblant les PFR a augmenté de 4 % en 2016 à 10 % en 2021. En outre, la part du financement climatique ciblant les PEID a progressivement augmenté, passant de 2 % en 2016 à 4 % en 2021, et la part ciblant les PMA a progressivement augmenté, passant de 12 % en 2016 à 25 % en 2020, pour retomber à 20 % en 2021. Ces tendances peuvent indiquer que les bailleurs de fonds internationaux pour le climat reconnaissent de plus en plus les besoins croissants et les possibilités d'action climatique dans les régions les plus pauvres et les plus vulnérables. Il sera important que les bailleurs de fonds continuent d'ajuster la répartition géographique de leurs portefeuilles d'investissement afin de s'aligner sur l'évolution rapide des besoins, des caractéristiques socio-économiques et des conditions de marché des pays en développement.

Opportunités pour accroître le financement de l'adaptation et la mobilisation de fonds privés

Comme le montrent les volumes et la composition des financements climatiques fournis et mobilisés présentés dans la section précédente, ainsi que les récentes analyses approfondies des tendances sous-jacentes (OCDE, 2022^[3]), il est urgent que les bailleurs de fonds internationaux intensifient leurs efforts dans deux domaines essentiels : le financement de l'adaptation et la mobilisation des financements privés. Le financement de l'adaptation est essentiel pour renforcer la résilience, permettre aux pays en développement de faire face aux effets du changement climatique et de les atténuer, et les guider vers une croissance socio-économique durable. Ce financement peut aider les pays en développement à mettre en place des infrastructures et des pratiques résilientes au changement climatique, à intégrer les risques climatiques dans la planification économique et à élaborer des stratégies locales de réponse aux catastrophes. Dans le même temps, le secteur privé est amené à jouer un rôle croissant dans le financement de l'action climatique, mais il nécessite l'implication proactive des gouvernements et des institutions internationales pour soutenir, encourager et réduire les risques des projets individuels, ainsi que pour créer les conditions nécessaires à l'investissement dans les pays en développement d'une manière plus générale. L'augmentation du financement de l'adaptation et de la mobilisation du financement privé nécessite une réorientation majeure de la portée, de la composition et de l'utilisation stratégique du financement climatique international.

Les deux dernières analyses de l'OCDE dans ce domaine - « Accroître la mobilisation des financements privés pour l'action climatique dans les pays en développement » (OCDE, 2023^[4]) et « Accroître le financement de l'adaptation dans les pays en développement » (OCDE, 2023^[5]) - présentent une série d'actions et de recommandations à l'intention des bailleurs de fonds internationaux afin d'accroître les financements pour l'adaptation et de mobiliser plus efficacement les financements privés en faveur de l'action climatique. La combinaison des conclusions de ces deux rapports fait apparaître trois niveaux d'action pour les bailleurs de fonds internationaux, auxquels un changement systématique et concerté doit être opéré.

- **Les fournisseurs internationaux doivent adapter et faire évoluer les produits et mécanismes financiers qu'ils proposent afin d'améliorer la portée et l'efficacité du financement de la lutte contre le changement climatique.** Les fournisseurs de financement climatique devraient s'inspirer des meilleures pratiques internationales pour accroître de manière significative l'utilisation d'instruments qui ont réussi à mobiliser des fonds privés, notamment les garanties et l'assurance contre les risques, les prêts syndiqués, les subventions ciblées, ainsi que d'autres outils de financement mixte et de réduction des risques. En outre, l'étude de l'utilisation de mécanismes innovants peut permettre de dégager des ressources supplémentaires pour l'action climatique et le financement dans les pays en développement, notamment pour l'adaptation. Les exemples comprennent : l'utilisation des droits de tirage spéciaux (DTS) pour contribuer à la mise en place de nouveaux mécanismes tels que le Fonds pour la Résilience et la Durabilité du FMI ou

pour renforcer ou augmenter le capital des BMD ; l'affectation des recettes du marché international du carbone, par exemple au Fonds pour l'Adaptation ; et la promotion d'échanges de dettes contre des mesures d'adaptation. Il est essentiel d'intégrer les considérations relatives à l'adaptation dans les cadres et instruments de financement durable, tels que les obligations liées à la durabilité, qui sont de plus en plus élaborés et mis en œuvre dans de nombreuses juridictions.

- **Le soutien au renforcement des capacités en termes d'élaboration de projets, de connaissances financières et d'efficacité opérationnelle renforce la capacité des pays en développement à accéder au financement climatique, à l'absorber et à l'utiliser efficacement.** Les fournisseurs internationaux devraient étendre leurs initiatives de renforcement des capacités afin d'accroître le potentiel des pays en développement à attirer des investissements, en particulier dans le domaine de l'adaptation au climat. En renforçant les structures institutionnelles, en améliorant les compétences techniques et en favorisant la diffusion d'informations solides sur les risques climatiques, les bailleurs de fonds internationaux peuvent effectivement préparer le terrain pour des investissements substantiels. L'un des principaux domaines d'intervention devrait être le soutien à la création de réserves de projets adaptés et susceptibles d'être investis dans l'action climatique. Parallèlement, en mettant l'accent sur l'engagement du secteur privé, en particulier des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), il est essentiel de veiller à ce que les entreprises aient accès à des informations pertinentes, notamment à des cadres financiers qui tiennent compte à la fois de l'atténuation des effets du climat et de la résilience. Ces efforts permettent non seulement de renforcer les institutions financières locales, mais aussi de promouvoir des modèles d'entreprise axés sur des biens et des services à faibles émissions de gaz à effet de serre adaptés au climat.
- **Les bailleurs de fonds internationaux devraient collaborer de manière plus cohérente et systématique, notamment par le biais de plateformes nationales et régionales et d'autres dispositions de long terme.** Ces initiatives peuvent promouvoir à une action climatique durable grâce à un soutien financier et technique programmatique. Il est essentiel de combler les écarts entre les bailleurs de fonds et de créer des mécanismes et des cadres permettant au secteur privé, à la société civile et aux entités gouvernementales de collaborer plus efficacement. L'un des objectifs est de veiller à ce que le secteur privé et la société civile soient associés dès le départ à l'élaboration de plans d'action climatiques à long terme et de stratégies sectorielles qu'ils pourront ensuite contribuer à mettre en œuvre. Cette approche peut aider à lever les obstacles à l'investissement en amont afin de débloquer des financements commerciaux, tout en permettant une gestion plus efficace des impacts socio-économiques plus larges de la transition climatique.

Sur la base de ces messages communs, les sections ci-dessous fournissent une sélection de recommandations plus détaillées afin d'augmenter le financement privé mobilisé pour le climat et le financement de l'adaptation.

Recommandations clés pour accroître la mobilisation du financement privé pour l'action climatique

Ajuster les interventions au niveau des projets et pays afin de réduire les risques sur les marchés et de refléter l'évolution des dynamiques dans les secteurs clés.

Il existe une marge de manœuvre considérable pour améliorer l'efficacité du financement climatique public dans la mobilisation du financement privé. Dans la plupart des domaines d'action climatique, les prêts à long terme continuent de dominer le financement climatique public. Parallèlement, dans tous les secteurs, les volumes mobilisés par les bailleurs de fonds internationaux par le biais des mécanismes de financement mixte et à effet de levier existants restent faibles par rapport à l'ensemble des flux de financement public. Il est essentiel d'intensifier et d'adapter l'utilisation de mécanismes tels que les prêts

syndiqués, les lignes de crédit, les garanties et les investissements dans des organismes de placement collectif, afin d'améliorer le profil de risque et de rendement des investissements liés au climat dans des contextes nationaux et sectoriels spécifiques. L'utilisation accrue de ces mécanismes peut aider les fournisseurs de financement climatique à se retirer plus rapidement des projets une fois qu'ils sont commercialement viables, libérant ainsi des capacités financières pour d'autres priorités émergentes. La poursuite de l'amélioration de la collecte et de la communication des données, ainsi que la transparence des méthodes comptables relatives au financement climatique public bilatéral et multilatéral et au financement privé qu'il mobilise par le biais de divers mécanismes, contribuerait à informer à cette évolution des portefeuilles des bailleurs de fonds.

Les approches et les mécanismes de mobilisation du financement privé doivent être adaptés aux secteurs, technologies et zones géographiques. Dans les secteurs plus matures tels que l'énergie propre, l'amélioration rapide des dynamiques commerciales dans certains pays en développement implique une plus grande portée et un plus grand potentiel pour l'investissement privé. Le financement climatique public international devrait s'adapter à cette dynamique et donner la priorité à la mobilisation de fonds privés dans de tels cas. Dans des secteurs comme l'agriculture et la sylviculture, où les possibilités d'investissement commercial restent souvent plus limitées, il est néanmoins possible de déployer le financement climatique de manière plus innovante afin de mobiliser des fonds privés, tout en contribuant à l'action pour la protection de la biodiversité.

Accroître l'utilisation des mécanismes de financement transfrontaliers et améliorer la coordination pour canaliser le financement mondial.

La petite taille de nombreux projets et transactions, combinée à des asymétries d'information, reste un obstacle majeur pour les investisseurs dans tous les domaines de l'action climatique. Bien que les projets climatiques soient souvent de petite envergure, ils présentent en agrégé un potentiel important d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les investisseurs internationaux manquent souvent de présence dans les pays, de capacité et d'intérêt financier pour investir dans de tels petits projets. Par conséquent, les investisseurs privés et les institutions financières à de multiples reprises appelé à la mise en place de mécanismes permettant d'agrèger des actifs et projets individuels de tailles modestes dans les pays en développement, en des actifs de taille plus importante, évaluables et négociables. Des montants relativement faibles de financement public de la lutte contre le changement climatique peuvent être utilisés pour soutenir de tels mécanismes de financement structuré, notamment par l'agrégation et la titrisation. En outre, le soutien à la normalisation des contrats et de la documentation des projets peuvent aider à résoudre les problèmes de capacité des investisseurs commerciaux et mobiliser des fonds privés.

Renforcer le rôle des banques multilatérales de développement (BMD)

La déclaration des dirigeants du G20 à New Delhi en 2023 comprend un engagement à poursuivre les réformes en vue d'améliorer l'efficacité des BMD. Pour y contribuer, les fournisseurs bilatéraux doivent utiliser leur participation dans les BMD pour plaider en faveur de l'intégration des stratégies de mobilisation de financements privés dans les objectifs fondamentaux de ces banques. Ces objectifs doivent être étayés par des plans et des actions tangibles visant à étendre, améliorer et diversifier les outils de transfert des risques, en veillant à ce que les stratégies financières soient à la fois inclusives et adaptables à la nature évolutive des besoins et des risques liés au climat. Ces stratégies doivent être adaptées aux différents secteurs et aux contextes nationaux, et réévaluées périodiquement en fonction de l'évolution des conditions d'investissement. Les BMD doivent veiller à ce que la mobilisation des financements privés ne nuise pas aux objectifs généraux de développement durable et n'entraîne pas de conséquences imprévues susceptibles d'entrer en conflit avec ces objectifs, en particulier dans les pays à faible revenu et les pays les moins avancés. Le fait de mettre davantage l'accent sur la mobilisation de financements privés doit

être entrepris avec une vue globale des objectifs et mandats des BDM afin d'éviter des conséquences involontaires sur les priorités de développement plus larges, dont la réduction de la pauvreté, la santé et l'éducation. Le déploiement plus efficace du financement public, par exemple en réduisant les risques liés aux projets plutôt que de les financer en entier, peut libérer des ressources pour soutenir davantage les priorités de l'action climatique moins viables commercialement, y compris dans les pays à faible revenu.

Recommandations clés pour accroître le financement de l'adaptation

Évaluer la cohérence des plans de dépenses prospectifs avec les ambitions en matière de financement de l'adaptation, y compris en vue de débloquent des fonds privés.

Conformément au Pacte de Glasgow sur le Climat de la CCNUCC COP26, les fournisseurs internationaux devraient réévaluer leurs objectifs et leurs plans de dépenses à venir pour s'aligner sur l'appel à doubler le financement de l'adaptation d'ici à 2025. Cet effort exige non seulement des engagements individuels plus forts, mais aussi une coordination entre les fournisseurs afin de maximiser l'impact collectif. Les bailleurs de fonds internationaux devraient veiller à ce que l'adaptation soit intégrée comme une priorité essentielle dans leurs portefeuilles de financement de la lutte contre le changement climatique, en reconnaissant la fonction irremplaçable du financement public dans le soutien à des activités vitales n'offrant pas ou peu de retours financiers directs. Il est important que les engagements visant à augmenter le financement public de l'adaptation ne répondent pas seulement aux besoins immédiats en matière d'adaptation, mais qu'ils soient également susceptibles d'encourager l'engagement du secteur privé. Cela renforcerait l'intégration de la résilience climatique dans des activités commercialement viables telles que les projets d'infrastructure. Les fournisseurs internationaux devraient améliorer leur compréhension des liens entre les préférences des investisseurs privés, notamment en termes de sécurités des flux de revenus, et les caractéristiques des activités d'adaptation. Comme souligné dans la section précédente, la mobilisation de financements privés en faveur de l'adaptation nécessite des interventions sur mesure au niveau des projets et des pays.

Offrir davantage de possibilités d'accès financier direct et soutenir l'amélioration de l'expertise dans la formulation des projets

Les fournisseurs internationaux devraient prendre des mesures proactives pour rendre le financement de l'adaptation plus accessible. Pour de nombreux pays en développement à la recherche d'un soutien financier pour des activités d'adaptation, il est difficile de naviguer l'architecture internationale du financement climatique, notamment en raison de la diversité des critères d'éligibilité, des modalités d'accès et des exigences administratives fixées par les différents bailleurs de fonds. L'harmonisation et la simplification des procédures entre les bailleurs de financements climatiques feraient une réelle différence. Parallèlement, un accès plus direct aux ressources des fonds multilatéraux pour le climat peut donner un élan aux projets d'adaptation menés au niveau local. Les complexités des processus d'accréditation et d'évaluation, qui constituent souvent des obstacles, peuvent être surmontées grâce à des mécanismes tels que l'évaluation des projets en une seule étape et la promotion de la reconnaissance mutuelle de l'accréditation entre les fonds. En outre, il serait utile de consolider le paysage fragmenté des fonds climatiques. Pour ce faire, il convient d'éviter la création de fonds qui se chevauchent et de renforcer la coordination et l'efficacité des fonds existants. Enfin, les fournisseurs internationaux devraient s'orienter vers une approche de développement des capacités à long terme qui donne la priorité à l'expertise locale. Ces stratégies comprennent l'intégration d'experts au sein des institutions gouvernementales nationales et le développement de structures d'appui régionales pour aider les pays en développement à préparer des propositions de projets d'adaptation.

Évolution vers des approches programmatiques qui mettent l'accent sur les priorités nationales

Les bailleurs de fonds internationaux devraient intensifier l'utilisation d'approches programmatiques pour le développement de pipelines de projets d'adaptation dans les pays en développement, ce qui est essentiel pour améliorer l'efficacité et l'extensibilité du financement de l'adaptation. En intégrant de multiples projets interconnectés dans des programmes pluriannuels alignés sur les stratégies nationales, ces approches permettent une meilleure adhésion des gouvernements, une amélioration des capacités de planification locales et une plus grande intégration de l'adaptation de manière holistique et intersectorielle. Les bailleurs de fonds internationaux peuvent soutenir activement la planification de l'adaptation en mettant l'accent sur des liens plus étroits entre le processus du plan national d'adaptation et les programmes d'adaptation. En mettant l'accent sur l'appropriation de la programmation par les pays, ils peuvent offrir un soutien technique ciblé et soutenir des instruments tels que les fonds climatiques nationaux. Il est essentiel de s'engager en amont à fournir un financement stable pour de telles approches programmatiques, tout en faisant preuve de souplesse financière pendant les phases d'exécution. En outre, les fournisseurs internationaux devraient envisager la création de plateformes nationales pour l'adaptation, intégrant les efforts de soutien et de cofinancement, favorisant ainsi un écosystème de financement de l'adaptation plus collaboratif, plus efficace et plus flexible. Ici encore, ces efforts pourraient s'appuyer sur la poursuite des efforts visant à améliorer la divulgation des données relatives à l'adaptation sur le financement public du climat et le financement privé qu'il mobilise, ainsi que sur les méthodologies comptables sous-jacentes.

Annexe A. Pays développés et pays en développement

Dans le contexte de l'analyse et des chiffres de ce rapport, les classifications suivantes sont utilisées :

- « Pays en développement », fait référence aux pays et territoires figurant sur la liste 2018 du Comité d'aide au développement (CAD) des bénéficiaires de l'aide publique au développement APD pour le financement du développement et/ou sur la liste des parties non visées à l'annexe I de la CCNUCC.
- Les « pays développés » comprennent les parties à l'annexe II de la CNUCC, tous les États membres de l'Union européenne, ainsi que le Liechtenstein et Monaco.

Les pays et territoires qui n'entrent pas dans ces catégories (notamment la Fédération de Russie) ne sont pas couverts par l'analyse.

Tableau A.1. Pays en développement : Parties non visées à l'Annexe I de la CNUCC figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD du CAD en 2018

Afghanistan	Dominique	Libéria	Sainte-Lucie
Albanie	République dominicaine	Libye	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Algérie	Équateur	Madagascar	Samoa
Angola	Égypte	Malawi	Sao Tomé-et-Principe
Antigua-et-Barbuda	El Salvador	Malaisie	Sénégal
Argentine	Guinée équatoriale	Maldives	Serbie
Arménie	Érythrée	Mali	Sierra Leone
Azerbaïdjan	Eswatini	Îles Marshall	Îles Salomon
Bangladesh	Éthiopie	Mauritanie	Somalie
Belize	Fidji	Maurice	Afrique du Sud
Bénin	Gabon	Mexique	Soudan du Sud
Bhoutan	Gambie	Micronésie	Sri Lanka
Bolivie	Géorgie	Moldova	Soudan
Bosnie-Herzégovine	Ghana	Mongolie	Suriname
Botswana	Grenade	Montenegro	Syrie
Brazil	Guatemala	Maroc	Tadjikistan
Burkina Faso	Guinée	Mozambique	Tanzanie
Burundi	Guinée-Bissau	Myanmar	Thaïlande
Cabo Verde	Guyana	Namibie	Timor-Leste
Cambodge	Haïti	Nauru	Togo
Cameroun	Honduras	Népal	Tonga
République centrafricaine	Inde	Nicaragua	Tunisie
Tchad	Indonésie	Niger	Turkménistan
Chine (République populaire de)	Iran	Nigéria	Tuvalu
Colombie	Iraq	Niue	Ouganda
Comores	Jamaïque	Macédoine du Nord	Ouzbékistan
Congo	Jordanie	Pakistan	Vanuatu

Îles Cook	Kazakhstan	Palaos	Venezuela
Costa Rica	Kenya	Panama	Viet Nam
Côte d'Ivoire	Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Cisjordanie et bande de Gaza
Cuba	Kirghizistan	Paraguay	Yémen
Corée	République démocratique populaire lao	Pérou	Zambie
République démocratique du Congo	Liban	Philippines	Zimbabwe
Djibouti	Lesotho	Rwanda	

Tableau A.2. Pays en développement : Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC au-delà de la liste des bénéficiaires de l'APD du CAD en 2018

Andorre	Chili	Corée	Saint-Kitts-et-Nevis
Bahamas	Israël	Saint-Marin	Trinidad-et-Tobago
Bahreïn	Koweït	Arabie saoudite	Émirats arabes unis
Barbade	Oman	Seychelles	Uruguay
Brunei Darussalam	Qatar	Singapour	

Tableau A.3. Pays en développement : pays sur la liste des bénéficiaires de l'APD du CAD en 2018 au-delà des parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC

Bélarus	Montserrat	République de Türkiye	Ukraine
Kosovo	Sainte-Hélène	Tokélaou	Wallis-et-Futuna

Tableau A.4. Pays développés

Australie	Union européenne	Lettonie	Portugal
Autriche	Finlande	Liechtenstein	Roumanie
Belgique	France	Lituanie	République slovaque
Bulgarie	Allemagne	Luxembourg	Slovénie
Canada	Grèce	Malte	Espagne
Croatie	Hongrie	Monaco	Suède
Chypre (voir « Notes »)	Islande	Pays-Bas	Suisse
République tchèque	Irlande	Nouvelle-Zélande	Royaume-Uni
Danemark	Italie	Norvège	États -Unis
Estonie	Japon	Pologne	

Note de la République de Türkiye : Les informations contenues dans ce document concernant « Chypre » se rapportent à la partie méridionale de l'île. Il n'existe pas d'autorité unique représentant les populations chypriotes turques et grecques de l'île. La République de Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre du Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la République de Türkiye maintiendra sa position concernant la « question chypriote ». Note de tous les États membres de l'Union européenne de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies à l'exception de la République de Türkiye. Les informations contenues dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Annexe B. Parts des financements multilatéraux attribuables aux pays développés

Les données sur le financement public multilatéral du climat et le financement privé du climat mobilisé par les interventions des agences multilatérales présentées dans la série de rapports de l'OCDE sur « Le financement du climat et l'objectif des 100 milliards USD » ne prennent en compte que la part du financement attribuable aux pays développés. Les institutions multilatérales sont généralement financées ou capitalisées par des contributions de base provenant à la fois des pays développés et des pays en développement. Les institutions qui fonctionnent selon un modèle financier utilisent ces contributions comme base pour lever des fonds supplémentaires sur les marchés des capitaux.

Une méthodologie spécifique est donc nécessaire pour calculer, pour chaque institution, la part de ses flux sortants attribuable aux pays développés, le reste étant attribuable aux pays en développement. Ce calcul tient compte des participations les plus récentes et historiques des pays individuels à la reconstitution des réserves, ainsi que, le cas échéant, de la capacité des institutions à lever des fonds sur les marchés des capitaux. Les parts d'attribution qui en résultent sont présentées dans le tableau A B.1.

Tableau B.1. Parts calculées du financement multilatéral de la lutte contre le changement climatique attribuables aux pays développés

Type d'institution	Nom de l'institution	2015	2018	2020
Banques multilatérales de développement	Banque africaine de développement	59.0%	56.4%	61.2%
	Fonds africain de développement	94.0%	93.6%	93.4%
	Banque Asiatique de développement	71.0%	71.4%	71.6%
	Fonds d'affectation spécial de la Banque asiatique de développement	96.0%	95.2%	N/A
	Facilité de garantie de crédit et d'investissement de la Banque asiatique de développement	N/A	N/A	42.8%
	Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure	N/A	27.3%	28.6%
	Banque de commerce et de développement de la mer Noire	N/A	N/A	44.2%
	Banque de développement des Caraïbes	N/A	34.6%	34.6%
	Banque centraméricaine d'intégration économique	N/A	N/A	5.2%
	Banque de développement du Conseil de l'Europe	N/A	93.7%	93.7%
	Banque de développement d'Amérique latine	N/A	4.6%	4.8%
	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	89.0%	91.4%	91.4%
	Banque européenne d'investissement	99.0%	100.0%	100.0%
	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	70.0%	69.9%	71.3%
	Association internationale de développement	95.0%	95.9%	95.9%
	Banque interaméricaine de développement	74.0%	73.6%	73.9%
	Fonds d'affectation spécial de la Banque interaméricaine de développement	73.0%	72.5%	N/A
	IDB Invest	N/A	33.6%	34.4%
	Société financière internationale	64.1%	65.4%	65.4%
	Banque internationale d'investissement	N/A	52.2%	51.7%
Agence multilatérale de garantie des investissements	64.3%	66.1%	66.2%	
Banque nord-américaine de développement	N/A	N/A	63.2%	
Groupe de développement des infrastructures privées	N/A	99.5%	99.5%	

Type d'institution	Nom de l'institution	2015	2018	2020
Fonds multilatéraux pour le climat	Fond pour l'adaptation	100.0%	100.0%	100.0%
	Fonds d'investissement pour le climat	100.0%	99.0%	99.9%
	Caisse du Fond pour l'environnement mondial	98.0%	98.0%	97.6%
	Fond pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial	100.0%	100.0%	100.0%
	Fond spécial pour les changements climatiques du Fonds pour l'environnement mondial	100.0%	100.0%	100.0%
	Fond vert pour le climat	N/A	99.6%	99.0%
	Fond international pour le développement agricole	N/A	74.2%	71.0%
	Fond nordique de développement	100.0%	100.0%	100.0%

Note : Les pourcentages de 2015 s'appliquent aux données de 2013, 2014 et 2015 sur les sorties de fonds multilatéraux pour le climat. Les pourcentages de 2018 s'appliquent aux données de 2016, 2017 et 2018, et ceux de 2020 à 2020 et 2021. Pour certaines institutions multilatérales, les pourcentages de 2015 et 2018 ont été ajustés par rapport à ceux utilisés précédemment, afin de refléter les mises à jour rétroactives des données. La fusion du bilan des ressources en capital ordinaire (RCO) de la Banque Asiatique de développement avec les opérations de prêt de la Banque Asiatique de développement et le transfert des actifs du conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement au RCO de la Banque Asiatique de développement sont entrés en vigueur au début de 2017. Les sorties de fonds climatiques du Fond vert pour le climat, de la IDB Invest (anciennement Société interaméricaine d'investissement ; SII) et de la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure ont été enregistrées pour la première fois dans les statistiques du CAD de l'OCDE en 2015, 2016 et 2017 respectivement. Les sorties de financement climatique du Fond international pour le développement agricole, de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et de la Banque de développement d'Amérique latine ont été incluses pour la première fois dans les chiffres actuels en 2018 et celles de la Banque de commerce et de développement de la mer Noire, de la Banque centraméricaine d'intégration économique, de la Banque nord-américaine de développement et du Groupe de développement des infrastructures privées en 2020 (le financement climatique lié à ces institutions a été enregistré soit au point d'entrée, soit n'a pas été couvert du tout).

Source : Calculs de l'OCDE basés sur les rapports annuels et les sites web de chacune des institutions listées : Calculs de l'OCDE basés sur les rapports annuels et les sites internet de chacune des institutions listées.

Références

- OCDE (2023), *Accroître la mobilisation des financements privés pour l'action climatique dans les pays en développement*, Éditions OCDE, <https://doi.org/10.1787/17a88681-en>. [4]
- OCDE (2023), *Accroître le financement de l'adaptation dans les pays en développement*, Éditions OCDE, <https://doi.org/10.1787/b0878862-en>. [5]
- OCDE (2022), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2016-2020 : Enseignements tirés d'une analyse désagrégée*, Le financement climatique et l'objectif des 100 milliards de dollars, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6cbb535f-fr>. [3]
- OCDE (2022), *Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020*, Le financement climatique et l'objectif des 100 milliards de dollars, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2bf47c90-fr>. [2]
- OCDE (2021), *Scénarios prospectifs du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2021-2025 : Note technique*, Le financement climatique et l'objectif des 100 milliards de dollars, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a0655be2-fr>. [1]

Liens

Série de travaux et d'ouvrages de l'OCDE sur le financement de la lutte contre le changement climatique et l'objectif des 100 milliards de dollars

www.oecd.org/climate-change/finance-usd-100-billion-goal

<https://doi.org/10.1787/a311f02e-fr>

Rapports Bisannuels à la CCNUCC

<https://unfccc.int/BRs>

Statistiques et normes du Comité d'aide au développement de l'OCDE

<http://oe.cd/RioMarkers>

<http://oe.cd/mobilisation>

Statistiques et normes du groupe de crédit à l'exportation de l'OCDE

www.oecd.org/trade/topics/export-credits

Programme de l'OCDE sur le financement des énergies propres et la mobilisation des investissements

www.oecd.org/cefim

OECD-IEA Groupe d'experts sur le changement climatique

<http://oe.cd/ccxg>

